



RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

PRÉAVIS 04/2016 :

Nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et nouvelle structure de taxe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 26 avril 2016, les membres de la Commission technique (CT) ont participé à la séance de présentation du préavis 04/2016.

Étaient présents :

Bureau du Conseil : M. Alfred Roth, Président
M. Jean-Marc Mayor, Secrétaire
Mme Petra Salathé, Scrutatrice
M. Michaël Markides, Scrutateur

Municipalité : M. Gustave Muheim, Syndic
Mme Catherine Schiesser
Mme Nathalie Greiner-Meylan
M. Philippe Michelet

Commission des finances : M. Jean-Pierre Bolay

Commission technique : M. Frédéric Zurcher
M. Maxime Gamboni

Excusées : Mme Annick Decoppet
Mme Véronique Rodondi
Mme Chantal Dupertuis



Préambule

Les membres de la commission technique remercient la Municipalité pour le préavis très explicite et détaillé et d'avoir prité nos différentes remarques et suggestions telles que l'apport du comparatif de la situation actuelle et future dans le préavis final. Nous pensons utile de ne pas répéter les éléments déjà connus dans le rapport et souhaitons faire part au Conseil de nos appréciations ainsi que de notre analyse des éléments qui nous paraissent pertinents.

Analyse

Le présent règlement basé sur celui de notre principale partenaire la commune de Pully en vigueur depuis 2010 a été transmis pour consultation préalable au service juridique de l'État de Vaud. Ce dernier n'a fait part que de peu de remarques à formuler en vue de son approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement. Ces quelques modifications ayant été faites dans le présent préavis, celui-ci approuvé par le conseil communal pourra être soumis pour approbation finale.

Nous tenons à souligner que la présentation ci-dessus n'était pas une obligation, mais que la municipalité a voulu anticiper la mise en conformité au principe de causalité selon la législation en vigueur.

Il est clair que la structure des taxes actuelles n'est plus adaptée. La valeur ECA pouvant varier de manière significative pour deux biens identiques, il n'est pas logique que deux logements semblables paient des factures totalement différentes. La nouvelle structure des taxes sera formée :

- D'une taxe initiale de raccordement unique en fonction des unités de raccordements (eaux usées) et de la surface imperméable (eaux claires)
- De taxes annuelles comprenant un abonnement annuel fixe ainsi que des taxes mieux appropriées qui répondent à une réelle logique soit la consommation d'eau par ménage (eau usée) et l'évacuation des eaux claires (eau de pluie) en fonction de la surface imperméable (m² de toiture, places de parcs, aménagements extérieurs et chemin d'accès basé sur les plus récentes orthophotos de la commune).

En ce qui concerne les taxes annuelles, nous sommes ravis de constater que ces nouvelles répartitions seront bénéfiques pour les Cancoires. Pour exemple : pour un ménage de 4 personnes, la facture sera sensiblement réduite, ceci sur le principe de la couverture des frais, l'ensemble des ressources provenant d'une taxe ne doit pas permettre de réaliser des bénéfices.

De manière générale, la Municipalité a fait part de prudence lors des calculs effectués (exemple : taux d'intérêt sur emprunt, attribution aux fonds de réserve liés à la réhabilitation de la STEP). Nous sommes en totales adéquations avec les choix de la Municipalité.



En synthèse, la nouvelle structure de taxes nous semble des plus cohérente et pérenne dans le raisonnement du « qui consomme paie »

Conclusion

Dès lors, la CT vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 04/16 tel que présenté.

Les membres de la Commission technique :

Belmont, le 20 mai 2016

M. Frédéric Zurcher

M. Maxime Gamboni